



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE  
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le - 9 MARS 2011

CABINET  
Pôle Sécurité Publique  
B. BERQUE  
04.73.98.62.70  
L. ROMERO  
04.73.98.61.32

Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires du  
département du Puy-de-Dôme

**OBJET** : recueil d'éléments relatifs aux gardes-champêtres, aux policiers municipaux et aux agents de surveillance de voie publique.

**P.J** : 1 tableau.

Le Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration souhaite disposer d'informations récentes, complètes et actualisées, concernant notamment le nombre de policiers municipaux, de gardes-champêtres et d'agents de surveillance de voie publique en poste dans chaque commune du département.

Afin de pouvoir répondre à sa demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un tableau dont je vous demande de bien vouloir me faire retour **pour le 9 avril 2011, délai de rigueur**, après l'avoir dûment complété.

Ce retour pourra se faire **par mail** à l'adresse suivante :

[polices-municipales@puy-de-dome.pref.gouv.fr](mailto:polices-municipales@puy-de-dome.pref.gouv.fr)

ou par **courrier** adressé à la :

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
Cabinet du Préfet  
Pôle Sécurité Publique  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

LE PREFET,

Patrick STEFANINI

**QUESTIONNAIRE A RETOURNER DUMENT COMPLETE POUR LE 9 AVRIL 2011 AU PLUS TARD**

par mail à l'adresse suivante : [polices-municipales@puy-de-dome.pref.gouv.fr](mailto:polices-municipales@puy-de-dome.pref.gouv.fr)

ou par courrier à

**PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME**  
Cabinet du Préfet  
Pôle Sécurité Publique  
18, boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01

Nom de la commune :	
Nom de la personne pouvant être jointe au besoin et coordonnées téléphoniques :	
Nombre de Gardes-Champêtres dont dispose votre commune :	
Nombre d'Agents de Surveillance de Voie Publique (ASVP)	
Votre commune dispose-t-elle d'un service de Police Municipale ?	
Nombre d'Agent de Police Municipale	
Votre commune dispose-t-elle d'un directeur de police municipale (cadre A) ?	